

**Notes de la séance
du Conseil d'établissements lausannois du**

Jeudi 23 novembre 2017, de 19h30 à 21h30

Hôtel-de-Ville, place de la Palud 10

Présidence : *M. David Payot*

Présent-e-s : *Mmes Florence Auras, Véronique Biollay Kennedy, Ariane Conus, Monique Corbaz, Isabelle Costa-Rubin, Magali Crausaz, Gwendoline Egger Rochat, Clémentine Goy, Latha Heiniger, Gabrielle Henry, Nicole Hoffmann-Pochon, Prune Jaillet, Amélie Junod, Catherine Kramer, Emilie Lamour, Isabelle Lugon, Mariela Muri-Guirales, Markella Murith, Floriane Nikles, Hélène Ott, Nicole Paillard, Sandra Pernet, Nathalie Perroud, Sandrine Schlienger, Lenka Tala, Karine Terrier, Claudia Turcotte, Lina Valentino, Csilla Vittoz, Danielle Zombath.*

MM. Yvan Almirall, Jean-Paul Bittar, Olivier Crochat, David Da Silva, Louis Dana, Jacques Daniélou, Jacques Domeniconi, Marc Ferrer, Cédric Fracheboud, Nicolas Godinot, Michel Guyaz, Jaouad Ibriz, Sébastien Jan, Cyril Jost, Fabien Kupferschmid, Joël Lüthi, Philippe Nicollier, Olivier Hubert, Bertrand Picard, Jonas Piguet, Jean-François Prahin, Patrick Pupet.

Excusé-e-s / absent-e-s : *Mmes Florence Bettschart-Narbel, Aude Billard, Zohrat Breguet, Séverine Evéquoz, Floriane Grandjean Lüthi, Nathalie Jaunin, Anne Klunge, Gaëlle Lapique, Paola Richard-de Paolis, Sylvie Winkler.*

MM. Quentin Beausire, Vincent Canu, Julien Chapuis, Jean-Daniel Conus, Manuel Donzé, William Duque Castrillon, Vincent Friderici, Philippe Miauton, Christophe Pidoux, Michel Rosselet, Walter Späni, Michel Trolliet, Pierre-Alain Verheyen.

Participant-e-s du SEP+S *Mmes Fabienne De Pietro, Maria Teresa Luperto*

M. Raphaël Gerber

1. Ouverture de la séance et introduction

M. David Payot, Conseiller municipal et président du Conseil, ouvre la deuxième séance de la législature 2016-2021 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Il remercie les participant-e-s de leur attachement à la vie scolaire.

M. Payot présente le pupitre :

- Mme Luperto assure le secrétariat
- Mme De Pietro s'occupe du suivi et de la coordination des Commissions et du Conseil d'établissements lausannois
- M. Gerber est présent en qualité de Chef du Service des écoles primaires et secondaire ad intérim, suite au départ de M. Philippe Martinet. M. Gerber est Chef du Service de la psychologie scolaire et connaît bien le milieu scolaire.



M. Payot nomme les personnes qui se sont excusées et relève la présence de Mme Isabelle Costa-Rubin, nouvelle directrice de l'établissement primaire de Coteau-Fleuri. L'Assemblée l'applaudit.

M. Payot rappelle la composition des Commissions d'établissement. Il s'agit de quatre quarts, tel le gâteau éponyme, dont les ingrédients sont les professionnel-le-s œuvrant dans les établissements scolaires, les parents, les associations et milieux intéressés par l'école et le monde politique.

2. Adoption de l'ordre du jour

Un point a été rajouté sans la consultation de l'Assemblée. Il s'agit du verre de l'amitié à la fin de la séance.

L'ordre du jour est adopté.

3. Adoption du PV du 19 janvier 2017

Le PV est adopté.

Correction Mme Conus : soirée « vision d'Avenir ».

4. Informations générales sur les écoles lausannoises

Point de situation (rentrée scolaire 2017)

M. Payot donne la parole à M. Philippe Nicollier, président de la Conférence des directeurs lausannois (CRL):

Mesdames et Messieurs,

En ce mois de novembre, voici donc le moment toujours très attendu, tel le Beaujolais nouveau, de mon petit message sur l'actualité scolaire vue du canton.

Vous le savez, les autorités vaudoises ont changé de législature depuis notre dernière rencontre, et nous avons désormais une nouvelle cheffe de département, Mme Cesla Amarelle. Dans les différents propos qu'elle a tenus, nous pouvons faire ressortir quelques axes thématiques qui seront prioritaires dans son action politique.

La voie générale des degrés secondaires continue d'être observée et évaluée, avec des améliorations proposées pour renforcer la présence du maître de classe. Ainsi, les options de renforcement en français et en mathématiques, souvent redondantes, ont été remplacées par deux périodes hebdomadaires de formation générale, ce qui permet de renforcer la gestion de classe, les projets liés à l'usage des techniques de communication, ainsi que l'approche du monde professionnel. L'éclatement des classes de VG par le biais des niveaux et des options de compétence orientées métiers reste une problématique importante, mais les mesures prises vont dans le bon sens.

Un autre axe très important à nos yeux est le renforcement des mesures socio-éducatives dans nos établissements, avec différents projets envisageables (éducateurs en milieu scolaire, soutien aux enseignants, etc.). Le Département a mis en place une phase test pendant laquelle 6 établissements dont l'établissement lausannois de Mon-Repos sont renforcés à hauteur d'un demi-poste supplémentaire permettant de développer ces concepts. Les besoins sont énormes, tant l'évolution sociétale, notamment chez les très jeunes élèves, pose des problèmes à l'institution scolaire qui voit ses missions d'éducation et d'enseignement trop souvent mises à mal par des enfants en manque de repères. Là aussi les établissements se réjouissent de voir cette problématique prise en compte.

Le Département compte également mettre l'accent sur les technologies numériques, avec un renforcement des projets d'établissement. Une journée sur ce thème aura lieu le samedi 2 décembre à Yverdon et l'excellent établissement de Villamont y présentera un projet de fabrication d'emporte-pièces pour les biscuits de Noël réalisé sur une imprimante 3D. Comme quoi la pédagogie est sans limite !



La rentrée scolaire 2017 s'est globalement bien déroulée dans les 15 établissements lausannois. On peut noter ici ou là des effets de population difficiles à gérer, avec des zones qui sont en diminution et d'autres en augmentation, donc avec des pénuries de locaux à certains endroits et des effectifs de classes qui fondent à d'autres. Cette problématique de locaux scolaires à créer, de même que celle de la rénovation urgente de bâtiments qui sont en mauvais état (Saint-Roch, la Barre ou encore Montriond) est actuellement une des thématiques les plus importantes dans la collaboration entre la CRL et le Service des écoles primaires et secondaires.

Enfin, pour terminer ce message, je tiens, au nom des directrices et des directeurs lausannois, à remercier les membres des Commissions d'établissement et leurs présidents, pour l'intérêt qu'ils portent à nos écoles et pour les projets qu'ils nous aident à concrétiser, cela bien sûr pour le bien des élèves lausannois, de leurs parents et de leurs enseignants. Je vous remercie de votre attention. Ph. Nicollier

M. Payot remercie M. Nicollier pour son intervention et donne la parole à M. Raphaël Gerber.

M. Gerber est honoré d'être face à l'Assemblée et ravi de pouvoir expliquer ce que fait le Service des écoles primaires et secondaires, en particulier les travaux réalisés durant l'année 2017. Le Service est à l'écoute des établissements, afin d'offrir les meilleures conditions possibles d'accueil. Beaucoup de choses se font pour rénover, améliorer et entretenir le confort des élèves à Lausanne.

Travaux réalisés en 2017 :

- Rénovation des salles de physique de l'Elysée
- Rénovation de la bibliothèque de l'Elysée
- Suite de la rénovation des classes d'Entre-Bois, avec poursuite en 2018
- Fin des travaux d'étanchéité de Grand-Vennes
- Réfection du hall de la salle omnisports de Grand-Vennes
- Rénovation et restructuration de l'espace administratif de Prélaz
- Réfection du préau couvert du bâtiment A-B des Bergières
- Première phase de rénovation des WC du bâtiment D aux Bergières
- Rénovation du terrain de sport à Coteau-Fleuri
- Suite des campagnes de rénovation "bitume" à Béthusy.

M. Bertrand Picard signale qu'il n'a rien vu concernant la réfection des salles de rythmique. M. Payot répond que le Conseil communal a transmis le postulat Donzé à la Municipalité le 21 novembre 2017 et qu'un préavis sera soumis au Conseil communal fin 2018.

M. Payot prend la parole concernant les constructions en cours :

- Béthusy : création de 12 classes
- Belvédère, annexe du collège : agrandissement, restructuration d'une salle de gym, 7 classes, 10 salles spéciales, espace d'accueil de jour
- Saint-Roch, bâtiment historique : rénovation, création d'un ascenseur.

M. Payot signale les préavis qui doivent être soumis au Conseil communal en 2018:

- Assainissement de l'efficacité énergétique et rénovations thématiques (salles de gym et de rythmique, classes, étanchéité...), avec 13 millions inscrits au plan des investissements.
- Wifi et tableaux blancs interactifs (TBI), avec une enveloppe de 1.3 million.

M. Payot énumère les projets de constructions en cours :

- **Nouveau collège du quartier des Fiches.** Le chantier va débiter (12 classes, salle de gymnastique et APEMS). L'objectif est d'ouvrir les classes pour 2019 et de finir l'APEMS pour 2020.
- **Extension du Collège de l'Eglantine.** Le projet mis à l'enquête a fait l'objet de plusieurs oppositions par le voisinage. Celles-ci ont été levées par la Municipalité, mais les opposants ont fait recours au Tribunal Cantonal qui leur a donné gain de cause. En



conséquence, le projet devra être revu avec un étage de moins et il faudra élaborer un nouveau projet.

- **Crédit provisionnel pour rénovation** : un certain nombre d'interventions sont planifiées et, en 2016, un crédit de 2 millions a été fixé sous forme d'enveloppe à utiliser sur 4 ans pour les travaux suivants :
 - Bergières : rénovations classes AB et WC bâtiment A
 - Rouvraie : rénovation toiture plate
 - Montchoisi : suite rénovation classes
 - Barre : début rénovation des classes
 - Entre-Bois : suite rénovation classe

Mme Latha Heiniger, membre de la Commission d'Entre-Bois, souhaite connaître les critères de priorisation. M. Payot explique qu'un inventaire a été fait pour les différents bâtiments par le secteur bâtiment du Service des écoles primaires et secondaires. Ce sont les gérant-e-s techniques qui inventorient les besoins et fixent les priorités. Il faut tenir compte de l'urgence des travaux et de l'opportunité de faire des travaux globaux pour intervenir de manière ciblée.

M. Jacques Domeniconi, président de la Commission de la Sallaz, demande s'il y a quelque chose de prévu pour le nouveau collège du quartier des Fiches en attendant que l'APEMS soit construit. M. Payot souligne que c'est une obligation légale pour les élèves de bénéficier d'un accueil parascolaire et qu'une solution sera trouvée d'ici là.

Mme Florence Auras, présidente de la Commission de l'Elysée, signale que la salle de physique et la salle de sciences ne se trouvent pas au même étage. M. Payot déclare qu'une première intervention a eu lieu en 2017 et qu'une deuxième est planifiée en 2018.

Mme Sandra Pernet, présidente de la Commission du Belvédère, souligne qu'il y a toujours des « containers » comme annexes au Collège de Montoie et désire savoir pour combien de temps. M. Payot répond qu'ils y seront jusqu'à ce qu'une nouvelle solution soit trouvée, en lien notamment avec la démolition-reconstruction de l'annexe du Belvédère. La désaffectation n'est pas planifiée.

M. Payot ajoute que la rentrée 2018 est au cœur de la réflexion, car il faudra ouvrir des classes supplémentaires là où la population augmente.

5. Projets phares des commissions et thèmes de consultation des élèves 2017

Mme Fabienne De Pietro invite les présidentes et présidents à prendre la parole, en mettant en avant les projets phares, afin de favoriser les échanges entre CET. Elle souhaite également un retour rapide sur les thèmes développés en lien avec les Conseils des élèves.

Beaulieu

Mme Csilla Vittoz signale que la première séance du nouveau Conseil des élèves s'est tenue le 22 novembre 2017. Ce dernier souhaite une journée déguisée à l'école ainsi que du tutorat de la part des grands élèves pour aider les petits à s'habiller.

La Commission a mis en place un café-parents dans chaque bâtiment scolaire ainsi qu'un concours avec des classes pour illustrer le nouveau règlement d'établissement avec un prix pour la classe gagnante. En juin, une ballade ludique sera mise sur pied. La prochaine séance de la CET aura lieu le 22 janvier 2018.

Coteau-Fleuri

M. David Da Silva précise que la CET existe depuis 10 mois. Il y a deux projets en cours; le Règlement d'établissement, avec idée d'illustration et réunion des parents. La prochaine réunion de la CET aura lieu le 29 janvier 2018. Le Conseil des élèves est en cours d'élection suite à l'arrivée de la nouvelle directrice.



Entre-Bois

Mme Emilie Lamour signale que la CET a fait passer une lettre dans le quartier et a mis en place une soirée sur le thème de l'après-école avec des représentant-e-s des APEMS. Un World café a également été organisé, avec un temps de parole très enrichissant (plusieurs parents se sont portés volontaires pour la prochaine séance). Le Conseil des élèves a été mis en place.

Floréal

M. Cyril Jost indique que la course d'école des familles avec ballade thématique et une fête a été reconduite, avec un nouvel itinéraire entre Montoie et la Bourdonnette. Après un beau succès en 2016, 900 personnes s'y sont inscrites cette année, mais la journée a dû être reportée en raison de la pluie et certaines familles ne sont pas venues. Présence de stands avec flyers à la rentrée scolaire. Projet de l'école pour améliorer l'accueil des 1P : une invitation a été adressée aux parents avec un sirop de bienvenue pour visiter l'école avant la rentrée. Ce projet a eu du succès et sera reconduit. Il n'y a encore pas de lien avec le Conseil des élèves.

La Sallaz

M. Jacques Domeniconi représente la CET de la Sallaz mais n'est pas président. Le Canard n° 3 est en cours (journal scolaire). Il y a eu l'accueil des futurs 1P et une verrée de Noël. Le collège attend un passage piétons. Projet sur la violence dans la cour d'école : la CET se demande comment elle peut s'investir. Le Conseil des élèves de Boissonnet souhaite une journée "Amitié et paix".

Mon-Repos

Mme Gwendoline Egger Rochat signale que la CET a adressé un flyer de présentation et un courrier aux parents. Certains ont fait part de leur intérêt. La CET a proposé une thématique générale au Conseil des élèves "Mon quartier c'est", afin que les élèves de chaque bâtiment préparent des activités en vue d'un grand événement, avec l'appui de l'Association *Ville en fête*. Début juin aura donc lieu l'assemblée des parents, ainsi qu'une balade à travers les huit collèges de l'établissement, avec l'appui de Mme Floriane Nikles. La CET souhaite organiser des événements liés aux activités préparées par les enfants et leurs enseignant-e-s dans chaque collège, en terminant par le Collège de la Croix-d'Ouchy. Il est prévu de remettre des stickers aux enfants.

Pierrefleur

M. Jean-François Prahin précise que Pierrefleur est une jeune commission qui existe depuis deux ans. Lors de la première année, la CET s'est occupée du Règlement d'établissement, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Depuis la rentrée 2017, la Commission a travaillé sur la manière de définir son identité. Deux sous-groupes ont été créés : un groupe « communication » se renseigne sur les événements qui ont lieu dans le quartier (et l'autre groupe organise la journée Portes ouvertes de l'établissement scolaire qui aura lieu le 22 mars 2018. Il y a eu d'autres événements tels que le Jeu des Planètes à Noël et un travail sur la décoration des pavillons.

Prélaz

M. Jonas Piguet, représentant du quart professionnel-le-s, annonce que leur CET a deux projets : un festival en juin 2018 "L'établissement primaire de Prélaz a des talents" avec la chanteuse Amandine et le sirop de bienvenue le 7 septembre 2018 dans les différents collèges de l'établissement. Le Conseil des élèves souhaite installer des bancs dans les cours et organiser une *Journée de l'Élégance*.

Belvédère

Mme Sandra Pernet indique que la prochaine séance de la CET a lieu le 4 décembre. La Commission a été très active dans la réflexion autour des travaux du Belvédère : la rénovation prévue de l'annexe du collège a ainsi finalement été transformée en démolition et reconstruction de l'entier du bâtiment. L'Assemblée des parents se tiendra début 2018, avec la thématique du harcèlement scolaire. Une conférence sera organisée avec le fameux juge Michel Lachat et la Commission a proposé à la CET de Floréal de se joindre au projet. Mise



en place d'un autocollant destiné à l'agenda des élèves avec les coordonnées de la CET. A chaque événement, la CET distribue un flyer de présentation. La Commission participera au Noël du Belvédère avec un stand (roue qui tourne pour distribuer les prix). Chaque année a lieu un tournoi de football. Un café-parents a été organisé sans succès car aucun parent n'y a participé. Une rencontre avec le Conseil des élèves est prévue en 2018.

Bergières

Mme Ariane Conus annonce que la soirée *Vision d'avenir* sera reconduite en mars 2018 avec les établissements de Villamont et C.F. Ramuz. Le pique-nique canadien aura également lieu. La CET réfléchit à une réunion des parents avant la rentrée scolaire. Le Conseil des élèves n'a pas de motivation. La prochaine séance de la CET a lieu le 7 décembre 2017.

Béthusy

M. Fabien Kupferschmid signale que la Commission se porte bien. Elle est organisée avec deux sous-groupes : un groupe est en relation avec le Conseil des élèves (demande d'avoir des aménagements avec quelques bancs et miroirs) et l'autre groupe s'occupe du développement durable (a participé au concours "Nature en ville"). Ce dernier groupe a créé un gobelet recyclable qui a été utilisé après un match de football et le concierge a constaté qu'il n'y avait aucun déchet après la manifestation. La soirée "Accueil des parents des futurs 7^{es}" qui a eu lieu avant la rentrée scolaire a eu beaucoup de succès et sera reconduite l'année prochaine.

C.F. Ramuz

M. Yvan Almirall signale que deux projets seront reconduits : "Vision d'Avenir" avec les établissements des Bergières et Villamont ainsi que la présentation du collège de la Rouvraie le jeudi précédent la rentrée scolaire (grand succès). La CET n'a aucun lien avec le Conseil des élèves. La prochaine séance de la CET aura lieu le 4 décembre 2017.

Elysée

Mme Florence Auras déclare que la Commission doit trouver une bonne cohésion, suite à la nouvelle législature. En 2017 a été mis en place un flyer de présentation pour appel aux parents. Le 20 novembre a eu lieu la soirée des parents sur le thème de la discrimination, avec un atelier et un intervenant, mais seulement 30 parents y ont assisté. Le 27 mars 2018 se tiendra la soirée des parents avec la conférence de M. Basile Perret sur le harcèlement scolaire. Le CET a rencontré le Conseil des élèves en mars 2017. Celui-ci organise une soirée chaque année. Les élèves demandent des locaux pour pouvoir rester au chaud dans l'école à la pause de midi et souhaitent également des poubelles dans les toilettes des filles.

Isabelle-de-Montolieu

M. Nicolas Godinot signale qu'en 2017 a eu lieu la 3^e édition de la visite de prérentrée des élèves de 7^e année. Une soirée est prévue en 2018 pour travailler autour des métiers entre jeunes (pair à pair du quartier – anciens élèves). Le Conseil des élèves s'est réuni en novembre et va œuvrer sur les incivilités. La Commission va le rencontrer en décembre. La prochaine réunion de la CET aura lieu le 22 janvier 2018.

Villamont

M. Olivier Crochat signale que la CET organise la soirée "Vision d'Avenir" avec les établissements des Bergières et C.F. Ramuz. La Commission est active dans les soirées des parents. Elle souhaite créer une liste des orateurs pour échange entre les divers Présidents des Commissions. Actuellement est en discussion un plan de sécurité aux alentours du Collège de Villamont. Le Conseil des élèves est très actif à Villamont et à Saint-Roch. Trois groupes d'élèves travaillent sur le thème du harcèlement.

M. Payot remercie tous les intervenant-e-s pour leurs précieux retours.



6. Offres parascolaires 7-8P : état des lieux et perspectives

M. Payot signale que la nouvelle Loi sur l'accueil de jour (LAJE 2), adoptée par le Grand Conseil vaudois en début d'année, permettra de fixer les modalités d'accueil de jour pour les élèves de 1P à 8P, avec des éléments essentiels. Les conditions d'encadrement seront développées. Il y a des articles relevant non seulement de la conciliation entre vie de famille et vie professionnelle, mais également de la dimension éducative des enfants, points qui mériteront d'être développés. L'accueil parascolaire répond déjà aux exigences légales à Lausanne ; les APEMS existent depuis une vingtaine d'années. L'accueil de jour est géré par trois services communaux : le Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S), le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), le Secrétariat général (SG)

Le SEP+S s'occupe des devoirs accompagnés (DAC) et des espaces d'accueil dans les collèges avec des animatrices et animateurs parascolaires en lien avec les professionnel-le-s dans les écoles. Le SAJE gère les UAPE et les APEMS et assure la coordination du Réseau-L, qui comprend aussi l'AMIFA (Accueil en Milieu Familial). Il est en charge de la restauration scolaire (Fourchette verte, restauration collective durable). Le SG s'occupe des offres de vacances et de loisirs. L'organisation communale s'appuie par ailleurs sur un important secteur parapublic (centres de vie enfantine privés ou semi-subsventionnés, centres socioculturels ...).

Pour les 7-8P, il y a une offre différente des APEMS tenant compte du changement de l'organisation scolaire et de l'évolution des besoins des élèves. Mme De Pietro présente l'offre à l'Assemblée (voir annexe "Accueil parascolaire pour les élèves de 7P à la rentrée d'août 2017"). Elle signale que les parents font part de certaines inquiétudes en vue du changement de collège des enfants et de la suppression des APEMS en 7^e année. Mme De Pietro précise que, dès la 7^e, un grand dispositif est mis en place dans différents espaces d'accueil, situés pour la plupart au cœur des collèges, où les élèves ont la possibilité d'acheter un repas sain et équilibré, d'amener un pique-nique à réchauffer (micro-ondes et couverts à disposition). Les lieux sont progressivement pensés et aménagés en véritables espaces de détente, permettant aux élèves de se détendre, de jouer, participer à différentes activités. En outre, des animatrices et animateurs parascolaires sont présent-e-s pour assurer un cadre, tout en privilégiant des relations de confiance avec les élèves. Ce dispositif s'organise en lien étroit avec un-e doyen-e parascolaire désigné-e par l'école. Les synergies se font également avec les bibliothécaires, les autres professionnel-le-s de l'école et les équipes de cuisine. Ces dernières années, une nouvelle formule a été mise en place pour les nouveaux élèves de 7P : il est possible d'inscrire son enfant pour demander un contrôle de présence jusqu'au mois de décembre. Cela permet une autonomisation en douceur des enfants (pour l'instant cette offre n'est pas facturée).

M. Payot cite les différents acteurs et les différents lieux (voir extrait du PowerPoint annexé).

Mme Latha Heiniger demande ce qui change entre l'ancien et le nouveau système. M. Payot souligne qu'il présente l'existant. D'une part, il devra répondre au postulat de Mme Florence Germond, alors conseillère communale, relatif à l'accueil parascolaire pour les élèves de 7-8P Harnos (anciennement 5-6P). La LAJE 2 est une opportunité, qui donne aussi un message plus fort et plus clair avec un cadre qui sera fixé par l'EIAP dans ses détails au printemps prochain.

Une politique tarifaire sera fixée en fonction du revenu des parents. Actuellement, il y a une offre basée sur le revenu de la famille pour une partie des activités, et des prestations forfaitaires en ce qui concerne par exemple les devoirs accompagnés. Il y a des possibilités d'aides financières pour les parents qui rencontrent des difficultés. Cette question mérite une discussion.

Mme Sandra Pernet demande s'il y a des médiateurs dans chaque collège ou si l'on peut faire appel à des médiateurs via le SEP+S. M. Payot confirme que ces derniers sont rattachés aux établissements. Il est constaté que beaucoup de parents et d'enfants ne font pas appel à la médiation, car souvent cette fonction est exercée par un-e enseignant-e du collège. Mme De Pietro précise que les animatrices et animateurs parascolaires peuvent aussi faire remonter au doyen ou à la doyenne les inquiétudes et problèmes observés/entendus, qui les relayera au sein de l'établissement (équipe de santé, enseignant-e, etc.).

Mme Florence Auras de l'Elysée souligne que les élèves de 7^e année qui fréquentent le collège de la Croix d'Ouchy sont livrés à eux-mêmes pendant une heure à la pause de midi. Ils ne vont

● ● ● ● ● ● ●

pas au réfectoire de l'Elysée car ils ne connaissent pas le bâtiment. Mme De Pietro ajoute qu'il y a un problème d'espace et de locaux disponibles. Actuellement, il y a une possibilité d'aller au réfectoire qui se situe au CPO. Le SEP+S prend note de cette difficulté mais souligne qu'il y a également des contraintes liées à l'Elysée. Mme De Pietro relève qu'il y a au CPO une animatrice parascolaire qui propose des activités pour tous les élèves après le moment du repas (dès 12h30).

Mme Gwendoline Egger Rochat fait part que les élèves de Mon-Repos sont dans la cour après avoir mangé pendant 40 minutes et sans surveillance.

M. Payot souligne que le contrôle des présences est important pour certains parents. Mme Florence Auras relève que cette vérification n'existait pas auparavant. Mme De Pietro précise que certaines familles n'inscriraient pas leurs enfants si le contrôle des présences n'était pas mis en place. Au contraire, trop de lourdeurs administratives en éloigneraient d'autres.

Mme Lenka Tala propose que la CET fasse quelque chose pour cheminer avec les parents. Elle n'est pas partisane pour la systématique du contrôle.

M. Bertrand Picard relève qu'il y aurait l'avantage d'avoir des activités en fonction des demandes si elles sont payantes et moins de personnel serait mobilisé. On pourrait se focaliser sur les activités demandées.

M. Nicolas Godinot pense au contraire que cela créerait des freins pour certains parents par rapport aux démarches administratives à entreprendre pour requérir une aide. Il faut maximiser l'accès aux enfants et minimiser les freins.

Mme Florence Auras souligne que cela risquerait d'être dissuasif par rapport au tarif.

7. Prochaine séance du CEL. *Date proposée : jeudi 17 mai 2018*

M. Payot rappelle que le Conseil d'établissements se réunit deux fois par année et propose de fixer la prochaine séance au jeudi 17 mai 2018. La dernière fois, il avait été proposé de remplacer la séance du Conseil par une séance des Présidents d'établissements.

M. Picard propose d'intégrer la séance des Présidents 30 ou 45 minutes avant la séance du Conseil, cela permettrait de regrouper et d'éviter une soirée supplémentaire. En conséquence, M. Payot demande s'il est nécessaire de maintenir le point "Projets phares des Commissions" lors de la CEL, si celui-ci est abordé lors de la séance des Présidents.

M. Jean-François Prahin pense que c'est trop long d'enchaîner avec les 2 séances.

Mme Catherine Kramer demande quand aura lieu la séance avec les délégués des Conseils des élèves. M. Payot répond à la fin du printemps 2018.

M. Olivier Crochat demande si les sujets discutés peuvent être consultés avant.

Mme Mariela Muri-Guirales signale que les deux séances sont nécessaires, si les informations à donner ont pour cible des personnes qui ont des fonctions différentes.

M. David Da Silva trouve la séance d'échange entre Président-e-s très intéressante.

M. Bertrand Picard propose de garder la séance des Président-e-s afin que ces derniers relaient les informations auprès des membres de leur Commission. Et les sujets pourront ensuite être débattus lors de la séance du Conseil d'établissement.

MM. Olivier Crochat et Bertrand Picard suggèrent une séance annuelle du CEL en mai et une séance des Présidents en novembre.

M. Payot valide cette proposition.



8. Divers et propositions individuelles

M. Payot signale les projets de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (DEJQ) :

- Campagne d'éducation 2018-2019 sur le thème de la citoyenneté, qui donnera la possibilité d'intervenir dans les thématiques évoquées tels que le harcèlement scolaire, les conflits. Cette campagne est coordonnée par son Secrétariat général. Mme De Pietro précise qu'une campagne d'éducation revient à chaque législature. En février 2018, un appel à projets sera lancé et une séance d'information sera organisée. Les Commissions sont chaleureusement invitées à y participer.
- Bureau lausannois pour les familles (BLF) : cette nouvelle structure, faisant partie du SAJE, a soutenu des projets comme celui de l'Association Astram (soutien aux familles lors d'un deuil, du décès d'un proche, en cas de séparation des parents, divorce des parents, de maladie grave, maladie chronique, maladie psychique...).

M. Payot signale les événements phares de 2018

- Fête du jeu, le week-end du 17 au 18 février. C'est l'occasion de montrer le travail des ludothèques
- Information générale aux parents des futurs élèves 1P, qui aura lieu le lundi 14 mai au Casino de Montbenon
- Les fêtes scolaires :
 - vendredi 22 juin : fête des 6P
 - mercredi 27 juin : classes enfantines
 - mercredi 4 juillet : classes primaires.

Discussions

Mme Sandra Pernet demande s'il est prévu une présentation des Commissions lors de la soirée des parents des futurs 1P. Mme De Pietro précise que lors de cette séance sont présents les directrices et directeurs primaires et les chef-fe-s des services de la DEJQ. Les Commissions d'établissement sont présentées d'une manière générale. Il y aura de la place pour les stands d'information et les personnes intéressées à participer au stand des Commissions sont priées de s'adresser à Mme De Pietro.

M. Bertrand Picard demande s'il est possible d'intégrer les Président-e-s des Commissions lors des concours d'architecture concernant la construction ou la rénovation des bâtiments scolaires. M. Payot répond qu'à Béthusy, un membre fait partie du jury. Les directrices et directeurs en font aussi partie. A noter qu'il est obligatoire de garder une parité entre professionnels et non professionnels de l'architecture.

M. Payot rappelle que le règlement des Commissions d'établissement a changé et souligne que les structures d'accueil parascolaire y ont explicitement été être intégrées. Celles-ci peuvent être représentées dans le quart des organisations. M. David Da Silva signale que les APEMS sont nombreuses et demande si un tournus peut être envisagé. M. Payot fait remarquer que le tournus est assez compliqué car les membres doivent être désignés. Il rappelle que les CET ne siègent pas à huit clos et il est possible d'inviter des personnes à y participer.

Mme De Pietro précise qu'un tournus annuel peut être envisagé, comme c'est le cas des concierges à la Commission de Floréal.

M. Payot remercie l'Assemblée qu'il invite à l'apéritif et rappelle aux membres de signer la liste de présence qui fait foi pour le paiement des jetons de présence.

La séance est levée à 21h33.

Maria Teresa Luperto
Secrétaire

SEP+S/FdP/mtl/26.03.2018

Annexes : extrait du document PowerPoint de la séance du 23 novembre 2017

Circulaire "accueil parascolaire pour les élèves de 7P à la rentrée d'août 2017"